

FORMATION

AMIANTE SOUS - SECTION 4



DES FORMATIONS POUR APPROCHER DE LA PERFECTION

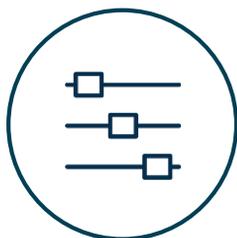
Arrêté du 23 février 2012 modifié par l'arrêté du 20 avril 2015
Activités classées R.4412-144 et suivants selon le code du travail

Tarkett Formation et Batis'Formation s'associent pour vous former à la prévention des risques liés à l'amiante en vous proposant un module formation **OPERATEUR** et un module formation **ENCADRANT**.

Lors de ces modules, les solutions de recouvrement des sols Amiantés Tarkett, dans le cadre des travaux de rénovation en sous-section 4, vous seront présentées.

MODULE OPERATEUR

→ PROGRAMME DÉTAILLÉ SUR DEMANDE



Niveau
Débutant



Durée
14 heures



Personnalisation
Durée prescrite



Prix
227 € par jour

Ce module est plus particulièrement adapté pour tout salarié amené à intervenir sur des sols amiantés dans le cadre d'opérations de recouvrement ou plus généralement, tout salarié amené à intervenir, sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiantes.

FORMATION

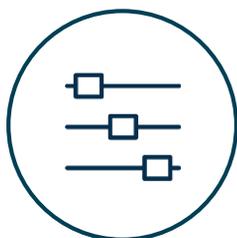
AMIANTE SOUS - SECTION 4



- Connaître les **opérations spécifiques** de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;
- Être capable d'appliquer **les principes de ventilation** et de **captage des poussières à la source** ;
- Être capable d'appliquer **les procédures recommandées** pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Être capable d'appliquer **un mode opératoire**.

MODULE ENCADRANT

→ PROGRAMME DÉTAILLÉ SUR DEMANDE



Niveau
Débutant et
confirmé



Durée
35 heures



Personnalisation
Durée prescrite



Prix
227 € par jour

Ce module est adapté pour encadrant, tout salarié, ayant au sein de l'entreprise les compétences nécessaires à préparer, faire exécuter ou réaliser une opération de recouvrement de sol amianté ou plus généralement une intervention concernant des activités susceptibles d'émettre des fibres d'amiante.

- Connaître les **opérations spécifiques** de l'activité exercée pouvant entraîner la **libération de fibres d'amiante** et les **niveaux d'exposition et d'empoussièremement induits**.
- Connaître **les principes généraux de ventilation et de captage des poussières** à la source et/ou **être capable de faire appliquer** et/ou **d'appliquer les principes** de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable **d'établir un mode opératoire**, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer.
- Définir et/ou de faire **appliquer les procédures recommandées** pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et en particulier celle concernant le recouvrement de sols amiantés.